



Communiqué de presse

Signature du protocole de mise en œuvre du plan d'action interministériel de lutte contre le phénomène des « mules » en provenance de Guyane

Le 27 mars 2019 – Ministère de la justice

Paris, le mercredi 27 mars 2019

Nicole Belloubet, garde des Sceaux, ministre de la justice, Annick Girardin, ministre des outre-mer, Christelle Dubos, Secrétaire d'État auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé, Laurent Nunez, Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Intérieur, ainsi que Rodolphe Gintz, directeur général des douanes et droits indirects, ont signé ce mercredi 27 mars le protocole de mise en œuvre du plan d'action interministériel de lutte contre le phénomène des « mules » en provenance de Guyane.

Ce protocole permettra de renforcer et mieux coordonner les efforts de ces acteurs dans la lutte contre ce fléau, tant en métropole qu'en Guyane.

Nicole Belloubet et Annick Girardin avaient annoncé lors de leur déplacement en Guyane un plan interministériel de lutte contre le trafic de cocaïne vers la métropole.

Le protocole, conjugué aux nouvelles dispositions légales récemment entrées en vigueur dans la loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice, va permettre de relever ce défi.

Il est le fruit d'un travail de concertation intense entre les différents ministères concernés.

C'est ainsi qu'aux termes de ce protocole, l'ensemble des parties prenantes s'engage :

En Guyane :

- ✓ Premièrement, à renforcer les contrôles dès la frontière avec le Suriname. A cet égard, les effectifs de la brigade de recherche de Saint Laurent du Maroni seront renforcés dès cet été, passant de 18 à 22 militaires ;
- ✓ Deuxièmement à intensifier les contrôles à l'aéroport de Cayenne en accentuant le ciblage des passeurs de drogue et en assurant un meilleur échange de renseignements entre les brigades des douanes de Cayenne et d'Orly.
- ✓ Troisièmement à créer de nouvelles chambres d'hôpital à Cayenne, permettant de doubler le nombre des passeurs de drogue *in corpore* pris en charge, de 4 à 8 ;
- ✓ Quatrièmement à reconduire les opérations de dissuasion renforcée aux abords de l'aéroport.

En Métropole :

- ✓ **Tout d'abord à renforcer la qualité du ciblage effectué par les agents des douanes pour affiner la détection des passeurs de drogue, y compris s'ils parviennent à échapper aux contrôles dans les aéroports ;**
- ✓ **Ensuite à renforcer les effectifs douaniers permettant une intensification des contrôles des passeurs en provenance de Cayenne ;**
- ✓ **Enfin à créer en septembre prochain une antenne de l'OCRTIS, office central de police judiciaire spécialisé dans la lutte contre les trafics de stupéfiants, à l'aéroport d'Orly, à l'instar de ce qui existe à Roissy.**

En bout de chaîne, une politique pénale de fermeté sera mise en œuvre par les parquets de Cayenne et de Créteil en termes de poursuites et de réquisitions à l'audience.

Contacts presse :

Cabinet de Nicole Belloubet - 01 44 77 63 15 - secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr

Cabinet de Annick Girardin - 01 53 69 26 74- mompresse@outre-mer.gouv.fr

Cabinet de Christelle Dubos - 01 40 56 60 60 - sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr

Cabinet de Laurent Nuñez - 01 49 27 38 53 - sec1.pressecab@interieur.gouv.fr

Cabinet de Gérald Darmanin - 01.53.18.45.03 - presse.macp@cabinets.finances.gouv.fr